



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(8)/2/Add.7
31 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

Huitième session

Madrid, 3-14 septembre 2007

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programme et budget

PROGRAMME ET BUDGET

Note du secrétariat^{*}

Additif

**RAPPORT SUR L'ÉTAT DU FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE
POUR LES ACTIVITÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR
L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007**

Résumé

Par sa décision 23/COP.7, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de lui rendre compte, à sa huitième session, de l'état des fonds d'affectation spéciale constitués en application des Règles de gestion financière de la Conférence des Parties.

Le présent document fait référence aux informations sur les activités appuyées à l'aide du Fonds d'affectation spéciale pour les activités supplémentaires au cours de l'exercice biennal 2006-2007 qui sont fournies dans plusieurs documents soumis à la Conférence des Parties à sa huitième session.

^{*} Le présent document a été soumis tardivement en raison de la brièveté du laps de temps disponible entre la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et la huitième session de la Conférence des Parties.

I. DOCUMENTS DE BASE

1. Aux termes de l'alinéa *d* de l'article 10 du Règlement intérieur de la Conférence des Parties (décision 1/COP.1), l'ordre du jour provisoire de chaque session ordinaire de la Conférence comprend, selon le cas, le projet de budget ainsi que toutes les questions ayant trait aux comptes et aux arrangements financiers.
2. Par sa décision 23/COP.7, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de lui rendre compte, à sa huitième session, de l'état des fonds d'affectation spéciale constitués en application des Règles de gestion financière.

II. ÉTAT DU FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE POUR LES ACTIVITÉS SUPPLÉMENTAIRES

3. Les activités entreprises à l'aide du Fonds d'affectation spéciale pour les activités supplémentaires incluent des activités décidées par les Parties à la septième session de la Conférence des Parties mais pour lesquelles il n'y avait pas de ressources suffisantes au titre du budget de base, ainsi que d'autres activités mises en œuvre par le secrétariat à la demande des pays parties, et en consultation avec eux.
4. Pour l'exercice biennal 2006-2007, il n'a pas été établi de rapport séparé sur l'état du Fonds d'affectation spéciale pour les activités supplémentaires parce que les informations pertinentes sur les activités entreprises par le secrétariat à l'aide de ce fonds sont présentées dans d'autres documents dont la Conférence des Parties est saisie à sa huitième session. Le document ICCD/COP(8)/2/Add.4 contient un rapport sur les recettes et les dépenses effectives au 30 avril 2007 de tous les fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal.
5. D'autres documents contiennent aussi des informations sur les activités entreprises par le secrétariat à l'aide du Fonds d'affectation spéciale pour les activités supplémentaires au cours de l'exercice biennal 2006-2007, y compris le rapport sur l'examen global des activités du secrétariat (ICCD/CRIC(6)/2), le rapport sur le renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes (ICCD/COP(8)/4 et ICCD/COP(8)/MISC.1), le rapport sur le suivi des résultats du Sommet mondial pour le développement durable (ICCD/COP(8)/5 et Add.1), les rapports des groupes de travail établis par la Conférence des Parties à sa septième session (ICCD/COP(8)/10 et Add.1 et 2, ICCD/COP(8)/13 et ICCD/CRIC(6)/6 et Add.1), le rapport sur les résultats de l'Année internationale des déserts et de la désertification (ICCD/COP(8)/11), et le rapport sur les relations entre le secrétariat et le pays hôte (ICCD/COP(8)/12).
6. En outre, la plupart des activités exécutées dans le cadre du programme Science et technologie ont été financées, en totalité ou en partie, à l'aide de fonds supplémentaires, et sont présentées dans les documents soumis pour examen par le Comité de la science et de la technologie à sa huitième session.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

7. À la lumière des informations fournies dans les documents mentionnés ci-dessus, les Parties voudront peut-être prendre note de l'état du Fonds d'affectation spéciale pour les activités supplémentaires.
